



## LIMITES RÉGLEMENTAIRES ANNUELLES

	E (corps entier)	H extrémités	H cristallin	H peau
	mSv	mSv	mSv	mSv sur 1cm <sup>2</sup>
Catégorie A	20	500	20 [...]	500
Catégorie B	6	150	20 [...]	150
Jeunes 15-18 ans	6	150	15	150
Non classé	1	50	15	50

## DÉFINITION DES ZONES RADIOLOGIQUES

Cas des **installations fixes** ou des dispositifs mobiles utilisés dans les mêmes lieux

La surveillance dosimétrique à mettre en œuvre pour les travailleurs classés B ou A est le suivant :

Aucune dosimétrie	DL (cat. B ou A) ou moyen approprié pour les TNC	DL : obligatoire pour les travailleurs classés B ou A + Dosimétrie OPERATIONNELLE : pour tous les travailleurs mais les TNC ne peuvent en aucun cas rentrer en ZCO ni en ZCR			
Zone non délimitée	Zone Surveillée Bleue	Zone Contrôlée Verte	Zone Contrôlée Jaune	Zone Contrôlée Orange	Zone Contrôlée Rouge
E 80 $\mu$ Sv (1 mois)	E 1,25 mSv (1 mois)	E 4 mSv (1 mois)	E 2 mSv (1 heure)	E 100 mSv (1 heure)	

Cas des dispositifs **mobiles**

Zone non délimitée	Zone d'opération*
E = 25 $\mu$ Sv intégrée sur 1 heure <i>*si la dose intégrée sur 1 heure dépasse 2,5 <math>\mu</math>Sv à 1 mètre</i>	

Rappel des notions de **DOSES**

Dose absorbée	D	Gray (Gy)	
Dose équivalente	H <sub>T</sub>	Sievert (Sv)	
Dose efficace	E	Sievert (Sv)	
<b>W<sub>R</sub></b> Facteur de pondération radiologique dépend de la nature du rayonnement			
<b>W<sub>T</sub></b> Facteur de pondération tissulaire tient compte de la radiosensibilité des tissus			



## 3 Zones Radiologiques à délimiter

ZONE « **CORPS ENTIER** » si la dose efficace dépasse  
80  $\mu$ Sv sur 1 mois

ZONE « **EXTRÉMITÉS** » si la dose équivalente dépasse  
4 mSv sur 1 mois aux extrémités (grise)

ZONE « **RADON** » si la concentration dans l'air engendre  
une dose efficace > 6 mSv sur 1 an

## Quelques missions du Conseiller en Radioprotection (CT) & Obligations de l'employeur

Évaluation individuelle de l'exposition aux R.I.  
Classement des travailleurs  
Suivi Individuel - Surveillance radiologique

Étude du « zonage »  
Mise en œuvre ou supervision des vérifications

Formation interne des travailleurs  
Gestion des situations d'urgence  
Veille réglementaire

Démarches auprès de l'A.S.N.  
(déclaration – enregistrement - autorisation)  
Inventaire des sources R.I. à l'I.R.S.N.

## Textes de référence sur les différentes thématiques en radioprotection

Zonage	Arrêté du 28/01/20 (modifiant 15/05/06)
Suivi dosimétrique et carte de suivi médical	Arrêté du 26 juin 2019
Formation de la P. C. R.	Arrêté du 18 décembre 2019 (modifié)
Vérifications et mesurage en radioprotection	CT : Arrêté du 23 octobre 2020 (modifié)
Vérifications et mesurage en radioprotection	CSP : en attente
Formation CAMARI	Arrêté du 21 décembre 2007
Conception des locaux – Rayons X	Arrêté du 29 septembre 2017
Formation Radioprotection des patients	Arrêté du 27 septembre 2019
Niveaux de référence diagnostiques	Arrêté du 23 mai 2019
Information Compte rendu d'acte médical	Arrêté du 22 septembre 2006
Gestion des déchets	Arrêté du 23 juillet 2008
Exposition au radon	CT – CSP et Arrêté du 27 juin 2018
Instruction DGT/ ASN N°2018/229 du 02 octobre 2018	
Code du Travail - Code de la Santé Publique – Code de l'Environnement	

Des questions ? N'hésitez pas : [admin@rpcs.fr](mailto:admin@rpcs.fr)